

Fiche d'inscription

Grand Vide-Grenier de Nice
Dimanche 13 Octobre Mai 2013 (*)
(www.videgreniernice.com)

0 777 755 638

(*) Sous réserve des autorisations administratives

Réservée aux organisateurs :

Dossier reçu : / ... / 2013

N° d'emplacement ⇒

Montant

Payé ⇒

Voiture ⇒

Angle ⇒

Chèque de caution «Propreté» **Oui** ⇒ **Non** ⇒

A retourner ou déposer, complétée, avant le 30 Septembre 2013 obligatoirement (Dernier Délai)

Accompagnée du règlement, chèque caution et copie recto/verso de la pièce d'identité à :

✉ **Snack la Piscine - Le Grand Vide Grenier de Nice -**

Piscine Jean-Médecin - 178 Rue de France - Quartier Magnan - 06200 - NICE

NOM : **Prénom :**

ADRESSE :

..... **Ville :**

Tel Fixe : **Tel Port :** 06

E-mail : **@**

(Ecrire très lisiblement votre adresse email afin que nous puissions vous contacter par email)

Pièce d'identité (carte d'identité - permis de conduire - passeport)

Numéro :	Délivrée le :	Par :
Né (e) le :	Lieu de naissance :	

Je soussigné(e) M., Mme, Mlle.....

➤ Demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du dimanche 13 Octobre 2013 sur l'esplanade de Lattre de Tassigny à Nice.

➤ **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement** ci-joint et m'engage à m'y conformer. (Voir recto)

➤ Je joins à mon inscription la photocopie recto verso de ma pièce d'identité ainsi que le paiement de ma réservation à l'ordre de l'association BBGM sans oublier un chèque de caution « Propreté » d'un montant de 20€. (Celui-ci vous sera restitué ou détruit à la fin de notre Grand Vide-Grenier de Nice.)

➤ Je déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile.

➤ Je certifie que les objets exposés ont été acquis pour mon usage personnel et non dans un but de revente.

➤ **Je souhaite donc réserver :**

Désignations	Quantité	P.U (€)	Total (€)
(*) Emplacement 4m (l) x 3m (L) Sans le véhicule sur l'emplacement		30	
(**) Emplacement 4m (l) x 4m (L) Avec PETIT véhicule de tourisme sur le stand		35	
(***) Emplacement 5m (l) x 4m (L) Avec véhicule de tourisme sur le stand		40	
(****) Emplacement 6m (l) x 4m (L) Avec véhicule utilitaire ou 4x4 sur le stand	Nombre limité !	50	
(*****) Angle suivant disponibilités		5	

Montant à régler >>>

RAPPEL: Joindre aussi le chèque de caution « PROPRETE » d'un montant de 20€ à l'ordre de BBGM.

(*) Emplacement de **4m de façade** x 3m de profondeur **sans** véhicule à l'intérieur.

(**) Emplacement de **4m de façade** x 4m de profondeur **avec petit véhicule** de tourisme à l'intérieur du stand. (ex Clio,207)

(***) Emplacement de **5m de façade** x 4m de profondeur **avec véhicule** de tourisme à l'intérieur du stand.

(****) Emplacement de **6m de façade** x 4m de profondeur **avec** véhicule utilitaire léger ou 4x4 à l'intérieur du stand.

(*****) Emplacement avec angle suivant disponibilités !

Date : / / 2013

Signature obligatoire (Inscrire Bon pour accord)

Règlement du Grand Vide-Grenier de Nice

Dimanche 13 Octobre 2013 - (Face Palais des Expositions)
Esplanade Maréchal de Lattre de Tassigny

A retourner ou déposer, complétée, avant le 30 Septembre 2013 obligatoirement (Dernier Délai)
Accompagnée du règlement, chèque caution et copie recto/verso de la pièce d'identité à :

✉ **Snack la Piscine - Le Grand Vide Grenier de Nice -**

Piscine Jean-Médecin - 178 Rue de France - Quartier Magnan - 06200 - NICE

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS BBGM

Article 1 : L'ONG BBGM est organisatrice du Grand Vide-Grenier se tenant sur l'esplanade Maréchal de Lattre de Tassigny (Face Palais des expositions de Nice), le dimanche 13 Octobre 2013. L'accueil des exposants débute à 5h00. L'ouverture au public est fixée de 7h00 à 18h00.

Article 2 : Les exposants doivent se soumettre aux obligations définies par arrêté préfectoral et à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les frais d'inscription seuls seront remboursés, et uniquement dans ce cas. Tempête, mauvais temps, pluie, ne peuvent donner droit à un remboursement si le Grand Vide Grenier de Nice est maintenu par les organisateurs. Tout vide grenier commencé ou contre temps de dernière minute est dû.

Article 4 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription ou suivant les cas par choix des organisateurs. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation tenu par les organisateurs.

Article 5 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. (Si l'exposant accepte d'avoir son véhicule placé à l'intérieur de son emplacement, pour des raisons de sécurité évidente, il ne pourra absolument pas le déplacer avant la fin de la manifestation).

Article 6 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire. Aucun matériel n'est fourni par les organisateurs.

Article 7 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, denrées périssables...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 8 : Les emplacements non occupés après 8h du matin ne seront plus réservés et pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur.

Article 9 : En cas d'annulation de la réservation, l'exposant devra en aviser l'organisateur au plus tard 8 jours avant le début de la manifestation par lettre RAR.

Article 10 : Les objets invendus doivent impérativement être repris par l'exposant. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Articles 11 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

➤ **AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE**